

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC FÉLICITE LE PARTI QUÉBÉCOIS DE SON SOUTIEN À LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Ellen Gabriel, porte parole et présidente de « Femmes autochtones du Québec »
Québec, 5 mai 2010

L'association « Femmes autochtones du Québec » salue la décision du Parti québécois, le plus important parti d'opposition au Québec, de soutenir la Déclaration des Nations Unies et elle se joint à lui pour appeler l'Assemblée nationale à ratifier pleinement cette Déclaration.

Il s'agit du premier instrument de défense des droits de l'homme qui reconnaisse des droits collectifs aussi bien qu'individuels. Elle fournit un cadre de principes et de normes en vue d'un partenariat et d'une réconciliation entre les états et les peuples autochtones. Son adoption par plus de 144 états a été proclamée tout autour du monde par les peuples autochtones, des états et des organisations de défense des droits de l'homme et les Nations Unies. Ses dispositions fournissent aux gouvernements, à leurs institutions et aux sociétés dans leur ensemble, un guide très attendu pour la compréhension et l'application du droit et des obligations à diverses circonstances et aux besoins urgents des peuples autochtones du Québec et du monde.

La Déclaration est aussi un instrument fondamental pour la défense des droits des femmes autochtones. Elle est la première à reconnaître la double discrimination qu'elles affrontent comme femmes et comme autochtones. Dans ses articles 22 et 23, elle demande aux états de prendre en compte cette double discrimination et d'assurer la protection des femmes et des enfants autochtones contre toute forme de violence et de discrimination. Ceci vise aussi les programmes gouvernementaux de protection de la jeunesse qui ont pour conséquence que trop d'enfants sont retirés à leurs familles et à leurs cultures et placés à l'extérieur.

La Déclaration est un instrument vivant largement soutenu, d'application universelle. Elle définit un contexte crucial et un cadre qui assurent la justice envers les peuples autochtones du monde entier et protègent leur dignité, leur sécurité et leur bien-être.

Il est par conséquent essentiel qu'à tous les niveaux de gouvernement elle soit reconnue et appliquée sans aucunes restrictions ou conditions. Nous sommes préoccupées, cependant, par les intentions que l'on prête au gouvernement canadien de ratifier la Déclaration « de façon à ce qu'elle soit parfaitement cohérente avec notre constitution et nos lois ».

Limiter la Déclaration de l'ONU de cette manière serait contraire à son objet de définir des normes internationales qui doivent inspirer et guider la protection des droits de l'homme et non simplement renforcer le *statu quo*. Vouloir que les dispositions de la Déclaration soient interprétées selon la constitution et les lois de chaque état serait légitimer les injustices et la discrimination existantes dans chaque situation nationale. Cela saperait aussi le principe « d'universalité » qui s'applique à tous les droits de l'homme.

Nous nous réjouissons donc de la décision du Parti québécois de soutenir pleinement la Déclaration et nous demandons à l'Assemblée nationale du Québec de la ratifier sans restrictions ni conditions par un acte de véritable réconciliation avec les Nations autochtones du territoire du Québec ainsi qu'avec les 370 millions d'autochtones du monde.

Ellen Gabriel
Présidente des Femmes autochtones du Québec

